

CLAUSES DE RESERVE DE PROPRIETE ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Le non-paiement à la date prévue entraîne de plein droit l'exigibilité des intérêts et frais de retard au taux de 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en application de la loi 92-1442 du 31/12/1992.

Un règlement anticipé ne pourra donner lieu à un escompte.

EXTRAIT DE NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'ACHAT :

En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Bastia dont dépend le siège social de notre société est seul compétent.

Toutes nos factures sont exigibles au comptant net, sans escompte.

Sauf clause expresse, nos prix s'entendent hors taxes, marchandises prises en magasin.

L'installation, le montage, les livraisons et les emballages seront facturés en sus.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :

Les marchandises restent notre propriété jusqu'à leur complet paiement. En cas de non-paiement intégral nous pourrions résilier la vente de plein droit après simple mise en demeure recommandée adressée à l'acheteur.

L'acheteur prend à sa charge les risques de perte ou de détérioration. Il prend également à sa charge, les frais de retour, les frais bancaires et d'intérêt.

Dans le cas où la carence du débiteur nous contraindrait à confier à notre service contentieux le recouvrement des sommes dues à notre société, celles-ci se trouveraient majorées en sus des intérêts bancaires et de recouvrement d'une indemnité fixée à 20% du montant de la créance hors taxes, avec un minimum fixé à 50 € HT. Cette majoration est établie à titre de clause pénale conformément aux articles 1226 et 1152 du Code Civil.

Nous nous réservons formellement le droit d'annuler toute commande non livrée dans les délais convenus, ainsi que de refuser toute livraison qui ne serait pas exactement conforme aux conditions fixées, sans préjudice des dommages-intérêts auxquels nous pourrions prétendre.

Sauf stipulation contraire de notre part, toutes les commandes sont livrables franco dans nos établissements.

Toutes dispositions contraires contenues dans les accusés de réception ou confirmation de commandes adressés par le fournisseur ne peuvent modifier les conditions du présent bon qu'après accord de notre part.

Pour acceptation de nos commandes, les fournisseurs renoncent à se prévaloir des clauses inscrites sur leurs propres documents si elles sont contraires à ces stipulations.